



L'OBSERVATOIRE DE L'ÉTHIQUE PUBLIQUE

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

2023



# SOMMAIRE

---

|   |    |
|---|----|
| Avant-propos                              | 5  |
| L'édito du directeur                      | 6  |
| Bilan du département éthique publique     | 7  |
| Bilan du département éthique des affaires | 8  |
| Bilan                                     | 9  |
| Les chiffres clés                         | 10 |
| Budget                                    | 9  |
| Évènements marquants                      | 12 |
| Les travaux de l'OEP                      | 19 |
| Conclusion                                | 26 |



## AVANT-PROPOS

---

En 2023, l'Observatoire de l'éthique publique a poursuivi ses travaux en faveur de l'éthique et de la déontologie dans la vie publique et le monde des affaires, dans l'esprit des textes législatifs sur la transparence, la déontologie et la lutte contre la corruption.

L'application progressive de ces dispositions fait apparaître que certains aspects méritent d'être précisés, complétés, clarifiés, préoccupations qui sont au cœur de nos travaux. Ainsi les divers aspects concernant la notion, récente, de « conflit d'intérêts » gagnent à être expliqués (car trop souvent encore méconnus), tout comme la fonction nouvelle de déontologue dont l'Observatoire a obtenu la généralisation auprès des élus locaux, et publié un « guide pratique », clair et concret, sur ce sujet.

Appréciés pour leurs travaux scientifiques habituels –colloques et publications- les membres actifs de l'Observatoire sont plus fréquemment sollicités pour commenter dans les médias les sujets d'actualité : les dix ans de la HATVP, avec laquelle nos liens sont étroits ; la juste rémunération des élus locaux ; l'agrément de l'association Anti-corruption ; la prévention des conflits d'intérêts et de la corruption au sein de l'Union européenne, pour n'évoquer que ces quelques exemples.

Cette notoriété médiatique renforce la crédibilité de l'Observatoire dont je regrette que certaines suggestions pertinentes restent ignorées (par exemple la fonction de déontologue du Gouvernement) .Pour autant l'année 2023 a connu une activité importante dont témoigne ce rapport d'activité.

L'ampleur du travail réalisé s'accompagne d'un fonctionnement artisanal, modeste et économe, de notre association et de son unique salariée.

J'exprime à tous nos membres, parlementaires et universitaires, mon bonheur d'être à la tête d'une si belle équipe au service d'un si beau projet.

**René Dosière - Président et  
Député honoraire**



# L'ÉDITO DU DIRECTEUR

Ce 19 janvier 2024, l'Observatoire vient de fêter les six ans de sa création.

Dès sa naissance, il s'est assigné trois missions principales : constituer une force de recherche, de proposition et de conseil.

En tant que force de recherche, il a publié une quinzaine d'ouvrages, une cinquantaine de notes et position papers ainsi qu'une dizaine de livres blancs. Il s'est appuyé sur son équipe de parlementaires pour poser des questions au Gouvernement, lesquelles ont permis de faire la lumière sur certains sujets comme celui des frais de représentation des ministres. L'OEP a également organisé quatre à cinq événements scientifiques chaque année, à l'image de sa journée d'étude consacrée à l'économie de la régulation entre intérêts public et intérêts privés sous la direction de S.Harnay et L.Scialom à l'automne dernier.

En tant que force de proposition, L'OEP a mis un point d'honneur à ce que toutes ses publications ne se limitent pas à établir des diagnostics mais comportent des solutions concrètes et opérationnelles. Il a essayé de faire entendre sa voix dans le débat public en portant des propositions nouvelles telle que l'institution d'un déontologue du Gouvernement. Il vient de contribuer à la décision du président de la République de doter la présidence d'un déontologue de l'Élysée.

En tant que force de conseil, L'OEP a accompagné les pouvoirs publics dans la mise en œuvre de différentes réformes relatives à la transparence et à la déontologie. Il a notamment suggéré au Premier ministre de prendre un décret portant statut matériel des anciens chefs du Gouvernement. Il a œuvré pour que le CESE soit doté d'un organe de déontologie. Il a été à l'origine de l'amendement portant création d'un référent déontologue pour tous les élus locaux. Il a obtenu que les collectivités territoriales soient obligées de tenir un état annuel des indemnités et des frais de représentation de leurs élus. Il a contribué à faire plafonner le cumul retraite/rémunération des membres des autorités administratives indépendantes. Enfin, il a révélé que le système de rémunération des membres du Conseil constitutionnel était illégal ce qui a conduit la commission des lois de l'Assemblée nationale à adopter un amendement pour que cette situation soit régularisée.

Fort de son travail et de sa philosophie, espérons que L'OEP puisse continuer à creuser le sillon de l'éthique publique. Son équipe soudée et enthousiaste tâchera d'y œuvrer, énergiquement et humblement.

**Matthieu Caron**  
**Directeur général**



# BILAN DU DÉPARTEMENT ÉTHIQUE PUBLIQUE

L'année 2023 fut encore riche pour le département « éthique publique ». Les travaux réalisés envisagent les problématiques éthiques au niveau national, international et local.

Trois livres blancs ont été publiés et témoignent de l'étendue des questions envisagées. Le premier, consacré à la « juste indemnisation des élus », a trouvé un écho favorable au niveau national et local. Le deuxième, proposant une « loi Sapin 3 » pour renforcer la lutte contre la corruption et les autres atteintes à la probité, repose sur une collaboration avec la Chaire de droit des contrats publics de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Largement relayé, il fait désormais l'objet d'un appel à contributions afin d'enrichir la réflexion et doit donner lieu à l'organisation d'une manifestation dans le courant de l'année 2024. Le troisième livre blanc vise à renforcer la protection de l'Union européenne contre les conflits d'intérêts et la corruption. Il témoigne de la volonté du département de ne pas cantonner ses réflexions à des sujets nationaux, ce qui sera encore le cas en cette année d'élections européennes.

Comme les livres blancs, les notes publiées au cours de l'année 2023 ont permis de porter de nombreuses propositions dans des domaines variés : déontologie au sein des collectivités territoriales, enseignement de l'éthique dans le supérieur, contrôle de la représentation d'intérêts, recours par l'État aux cabinets de conseil, réforme de la HATVP, bonne administration de la justice de l'asile... Ces travaux sont complétés par de nombreuses tribunes publiées dans la presse, généraliste ou spécialisée. Ils renforcent la visibilité de l'OEP et permettent d'acter des propositions concrètes dans une démarche constante de « transparence constructive ».

L'année 2024 doit permettre de maintenir l'activité soutenue du département, avec l'ambition d'aller au-delà. Parmi les objectifs clefs : renforcer les travaux communs avec le département éthique des affaires, en particulier lors des prochaines assises de l'éthique publique locale.



**Mathias Amilhat**  
**Directeur de département**

# BILAN DU DÉPARTEMENT ÉTHIQUE DES AFFAIRES

En 2023, le Département Éthique des Affaires a suivi avec attention plusieurs évolutions en cours, et proposé, fidèle à sa méthode reposant sur la transparence constructive, de nombreuses pistes de réflexion et idées concrètes aux parlementaires travaillant sur ces sujets.

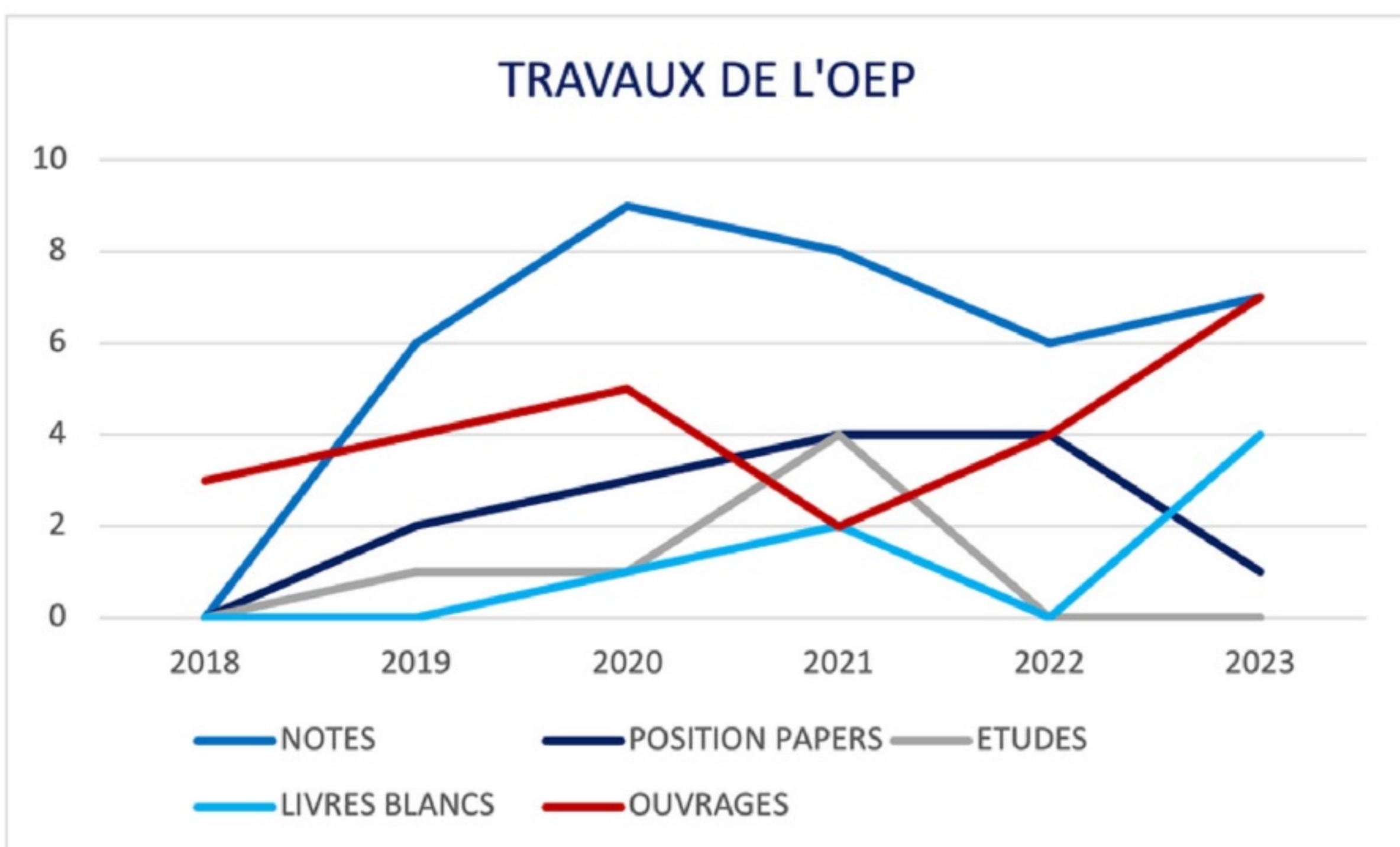
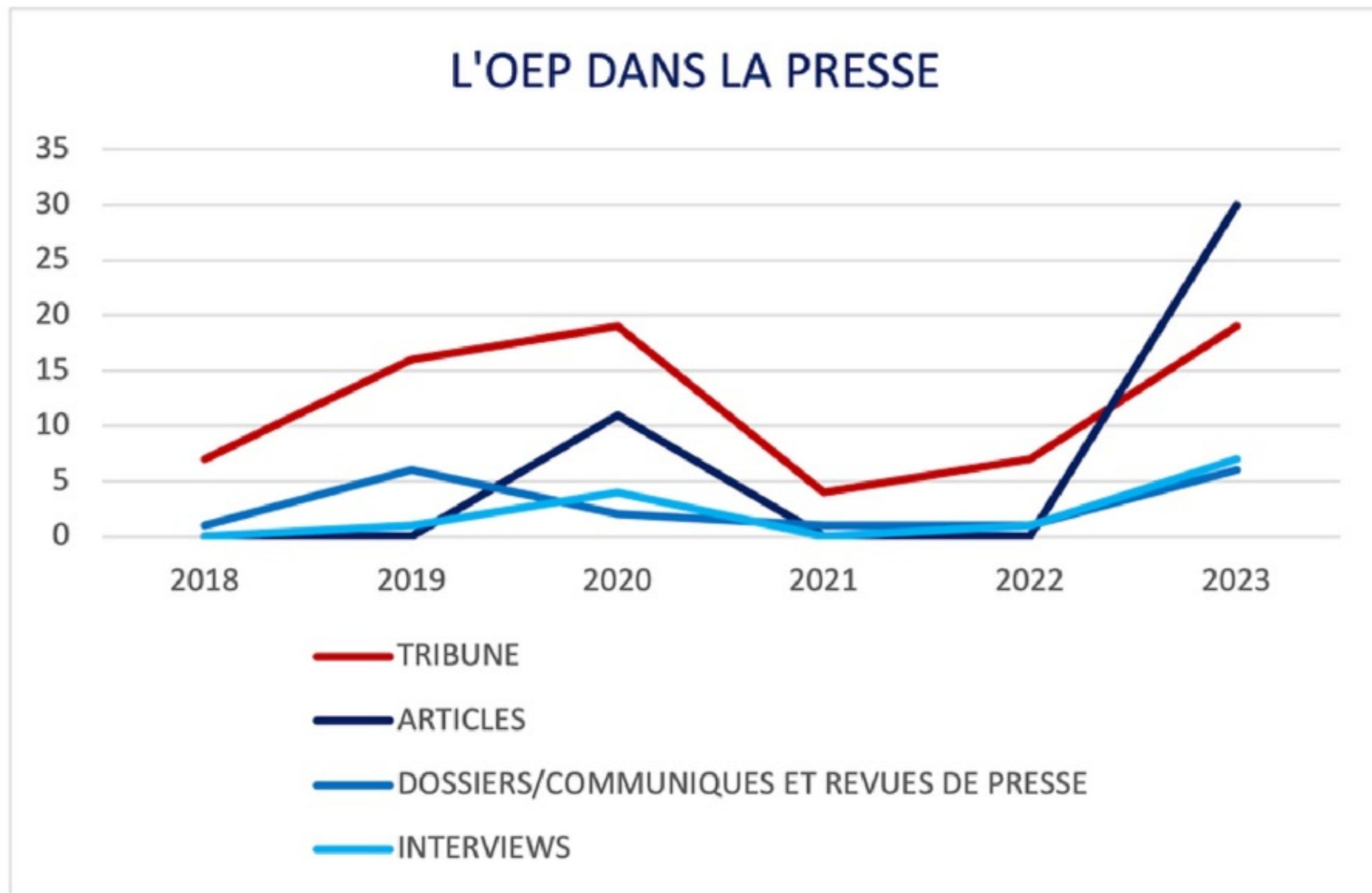
D'une part, les travaux européens et internationaux autour du « devoir de vigilance » des entreprises, qu'il s'agisse de veiller en leur sein comme au sein de leurs chaînes de valeur au respect des droits de la personne humaine ou des droits environnementaux, ont fait l'objet de travaux approfondis de nos membres. D'autres enjeux liés, comme la définition de l'investissement responsable et les critères de la notation « ESG », ont également été abordés au cours de l'année. Ces sujets contribuent à faire évoluer la réflexion générale, au sein de l'Observatoire, concernant les liens entre éthique publique et éthique des affaires. Si nous sommes convaincus que l'entreprise est une institution politique et qu'il y a intérêt à raisonner de manière croisée s'agissant de l'éthique de la vie politique ou public et de l'éthique des affaires, une démarche épistémologique autour de l'émergence d'une « éthique publique des affaires » anime aujourd'hui plusieurs membres du département. Cette réflexion en cours pourrait aboutir à de nouvelles propositions concrètes en 2024-2025.

D'autre part, l'indéniable montée en puissance des enjeux numériques a conduit les membres du département spécialisés sur ces questions à prendre position sur les grands enjeux éthiques du moment. À cet égard, le développement de l'intelligence artificielle (IA) a été au cœur de plusieurs de nos réflexions. Qu'il s'agisse d'outils de surveillance des foules, de vidéoprotection augmentée ou de fracture numérique aggravée par l'IA dite « générative », le secteur du numérique regorge de questionnements éthiques. Un véritable besoin d'une pensée éthique appliquée au numérique se fait ressentir ; les membres du département ont souhaité y apporter quelques réponses, qui gagneront à être développées et enrichies au cours des années à venir.



**Raphaël Maurel**  
**Directeur de département**

# BILAN



# LES CHIFFRES CLÉS

## 5 événements



- **10 mars 2023** : colloque “30 ans après la loi Sapin : où en est-on de la lutte contre la corruption
- **14 avril 2023** : webinaire de présentation du livre blanc “Surveiller les foules”
- **18 septembre 2023** : workshop “L'économie de la régulation entre intérêts public et intérêts privés
- **28 septembre 2023** : colloque Encrypt - L'encadrement des crypto actifs
- **19 et 20 octobre 2023** : Eben Resarch conférence - Multiple responsibilities of organizations : grasp all, lose all ?

## 62 publications dans la presse



- 28 articles
- 19 tribunes
- 7 interviews
- 2 billets
- 1 revue de presse
- 5 communiqués de presse

## 25 contributions et travaux



- 7 Notes
- 1 Position paper
- 4 livres blancs
- 6 ouvrages OEP
- 7 ouvrages de membres OEP

## 10 nouveaux membres



### 3 Députés

- Clara Chassaniol
- Nicolas Thierry
- Eva Sas

### 5 Enseignants-chercheurs

- Camille Aynès
- Joël Moret-Bailly
- Sophie Monnier
- Sylvie Salles
- Julie Dupont-Lassalle

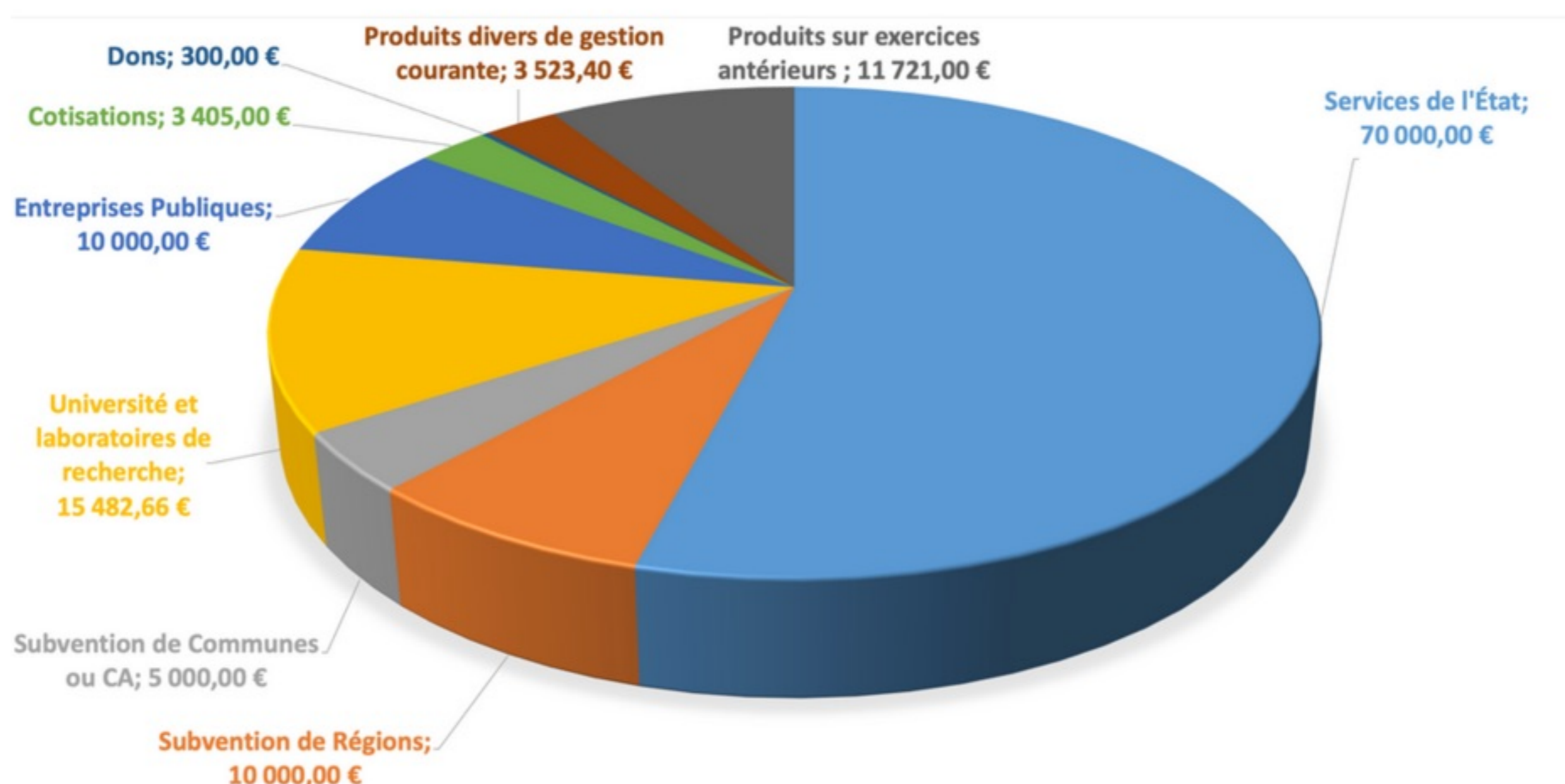
### 2 Professionnels

- Patrick Banneux
- Hadrien Flament

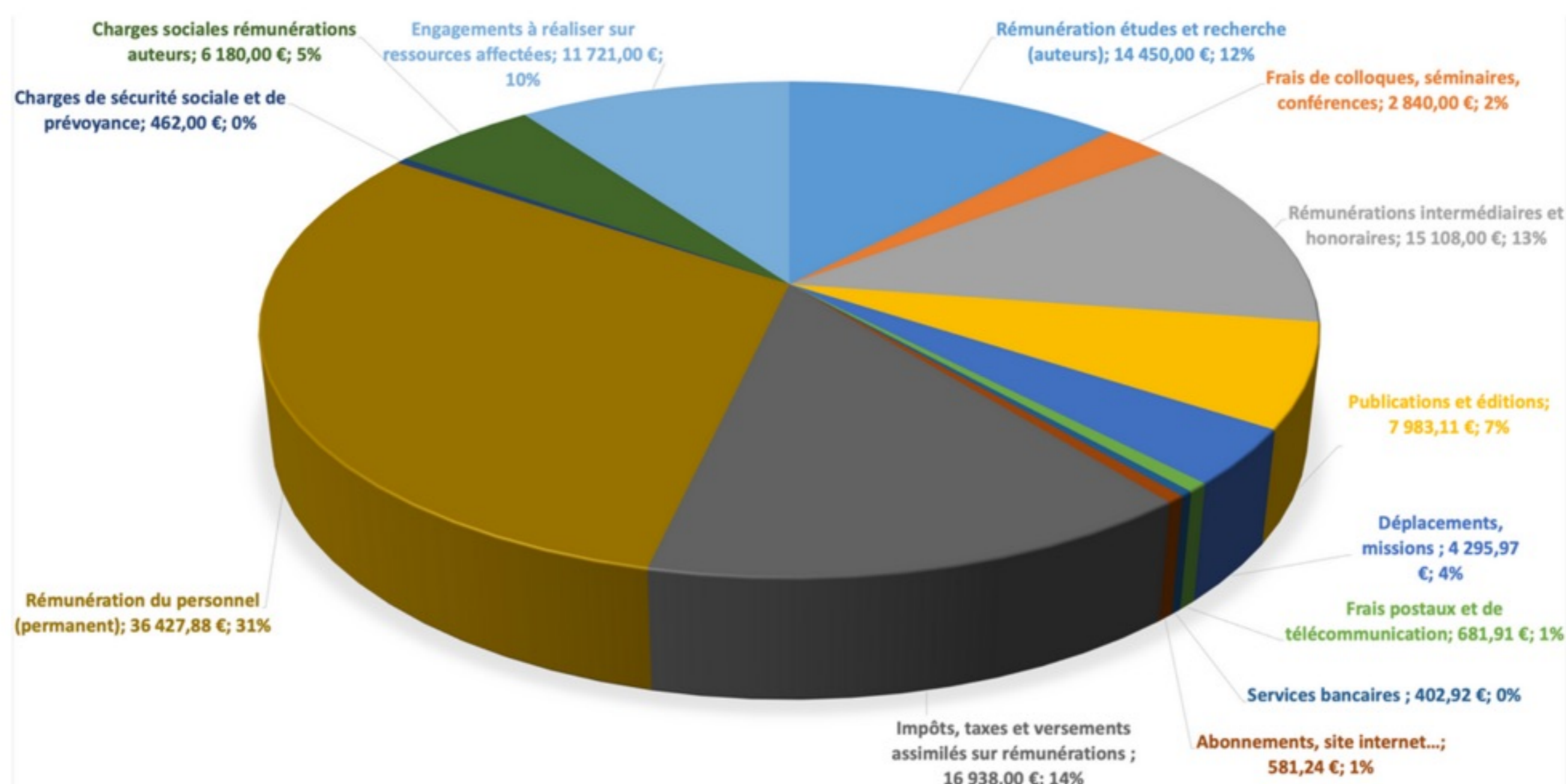


# LE BUDGET

## Recettes 2023



## D penses 2023



# ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- **La nomination d'un référent déontologue à l'Assemblée Nationale.**

En janvier 2023, le Professeur Jean-Éric Gicquel, membre de L'Observatoire, a été nommé déontologue de l'Assemblée nationale.



- **Le renouvellement du Conseil d'Administration de l'Observatoire de l'éthique publique**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION



RENÉ DOSIÈRE  
Président



ELSA FOREY  
Vice-présidente



JEAN-FRANÇOIS  
KERLÉO  
Vice-président



CHRISTINE PIRÈS-  
BEAUNE  
Vice-présidente et Parlementaire



GEERT DEMUIJNCK



AUORE GRANERO



ELISABETH  
GRESSIEUX



RÉGIS JUANICO  
Vice-président du conseil  
d'orientation



ELINA LEMAIRE



JEAN-MARIE  
MASSONNAT



BENJAMIN MOREL



CENDRA MOTIN



LAURENCE SCIALOM



ANTOINE SOM



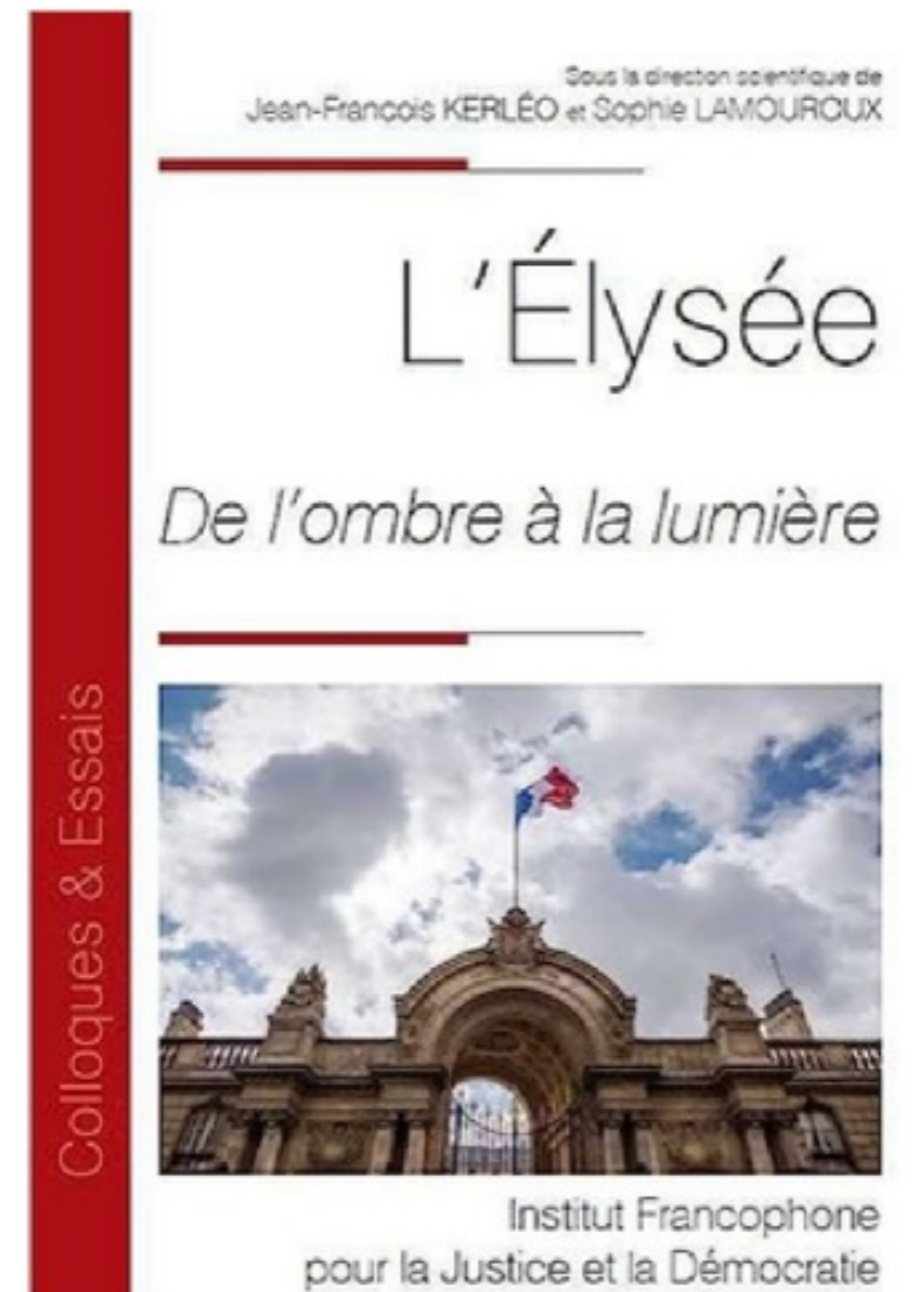
STÉPHANE VERNAC



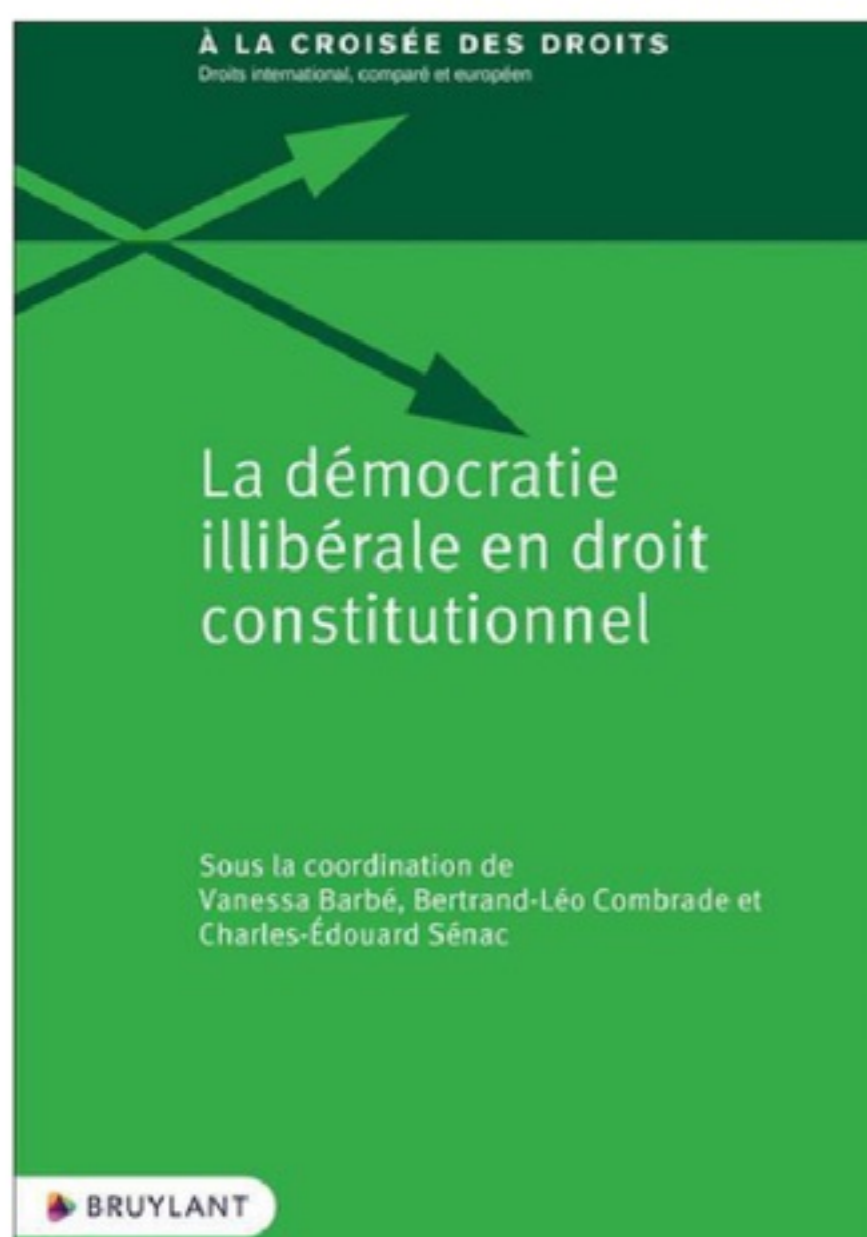
SARAH  
VANDENBROUCKE

- **L'ouvrage dirigé par Jean-François Kerléo et Sophie Lamouroux "L'Élysée, de l'ombre à la lumière"**

Tout dans l'Élysée respire la souveraineté de l'État. Pourtant, l'institution élyséenne est-elle organisée de manière à assurer si efficacement l'autorité politique du Président ? Quels sont les hommes qui contribuent à façonner chaque jour le mythe présidentiel ? Dans quelle instance élyséenne se prépare la décision publique et avec qui ? La lumière ici projetée sur l'Élysée apporte quelques éléments de compréhension sur le pouvoir politique en examinant le rôle d'acteurs mésestimés, la place de services oubliés et l'exercice de fonctions méconnues.



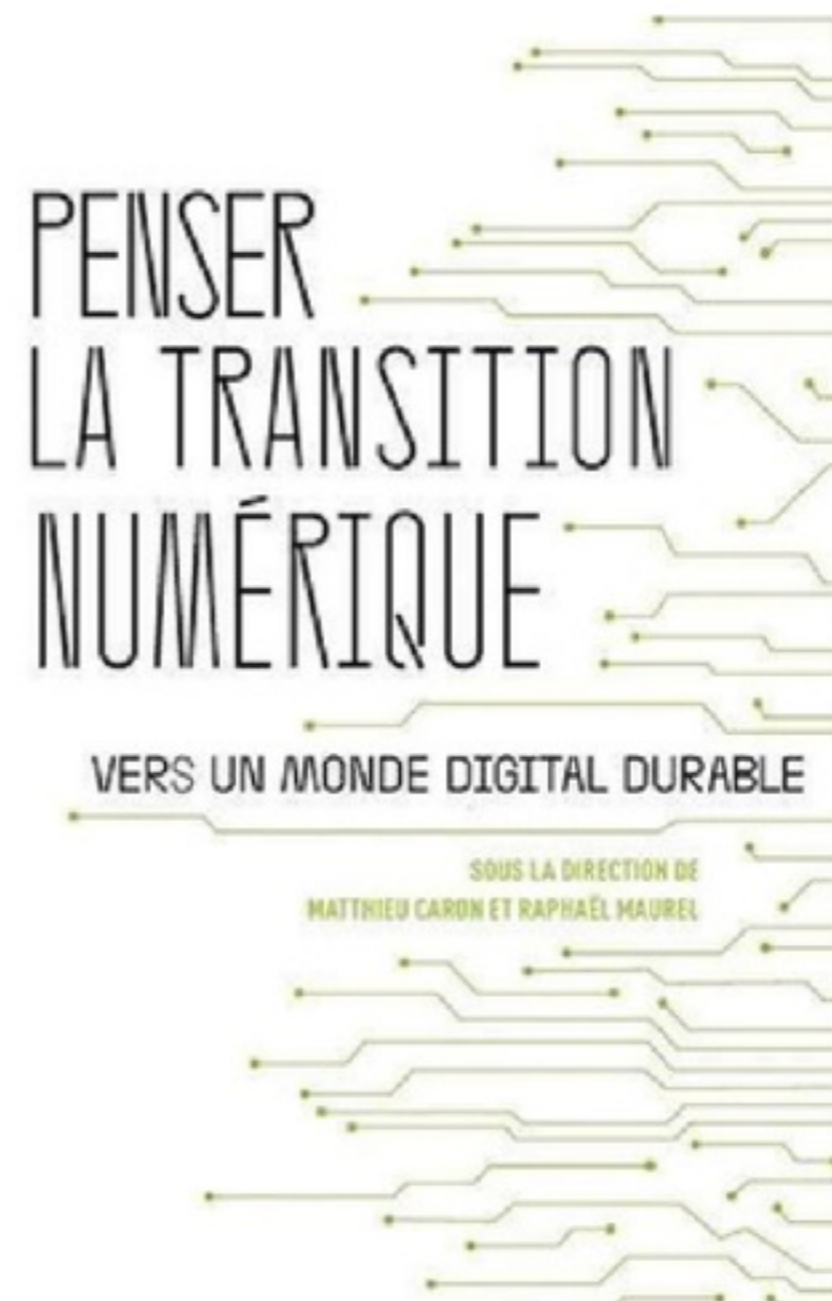
- **L'ouvrage dirigé par Vanessa Barbé, Bertrand-Léo Combrade et Charles-Édouard Sénac sur la démocratie illibérale en droit constitutionnel**



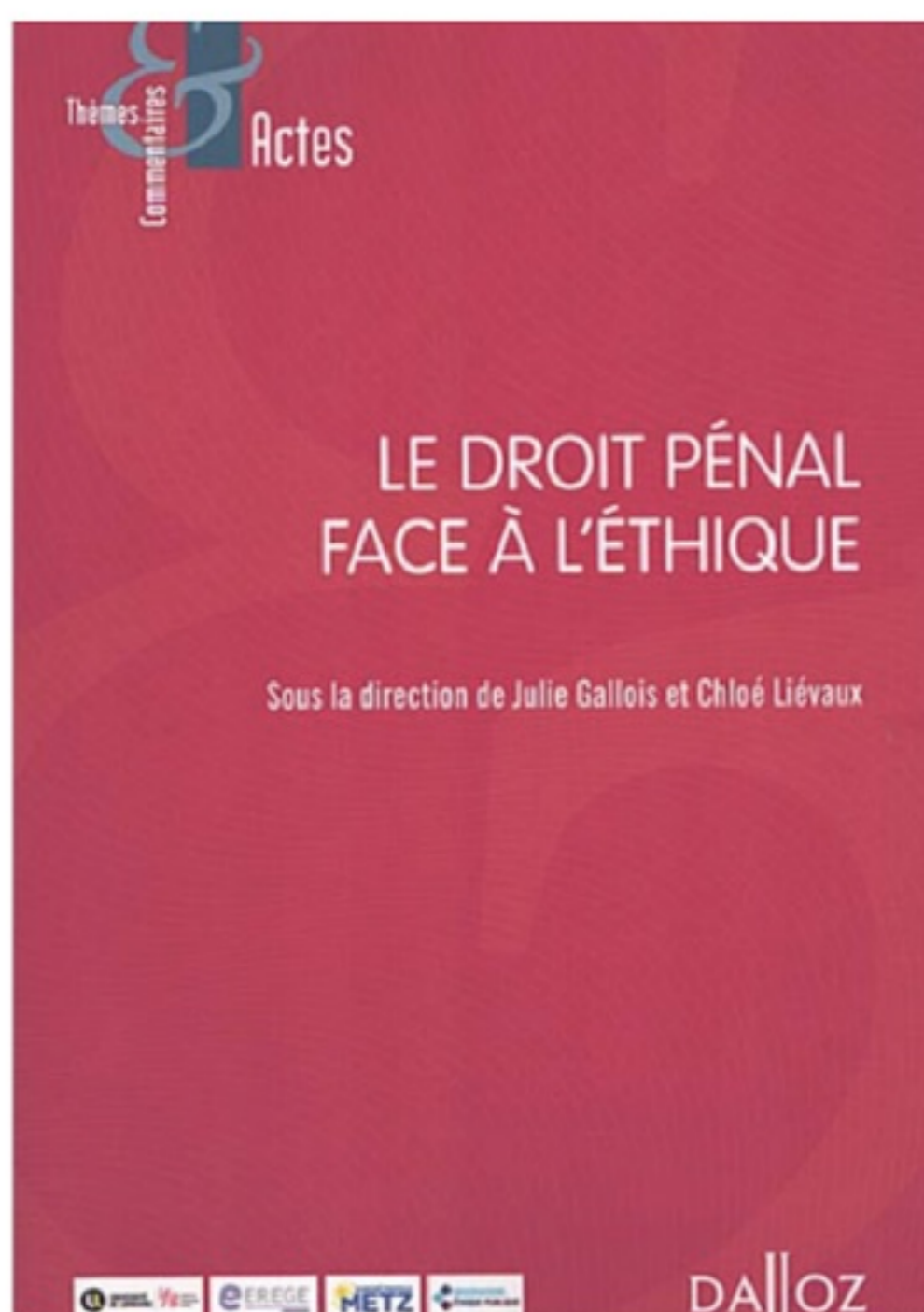
Le présent ouvrage entend contribuer à l'examen de la démocratie illibérale en étudiant les aspects juridiques de l'illibéralisme comme évolution ou composante de certains régimes réputés démocratiques. Il réunit une trentaine de contributions d'universitaires spécialisés en droit constitutionnel et s'intéressant aux institutions politiques africaines, américaines, asiatiques et européennes.

- **L'ouvrage dirigé par Matthieu Caron et Raphaël Maurel  
"Penser la transition numérique"**

Porte d'entrée dans un sujet aussi vaste que complexe, cet ouvrage collectif, réunissant des spécialistes des principales questions qu'embrasse le champ du numérique, donne toutes les clefs pour comprendre les dangers et potentialités de la transition en cours et avance des propositions solides et novatrices pour construire un monde digital durable.



- **L'ouvrage dirigé par Julie Gallois et Chloé Lievaux sur le  
droit pénal face à l'éthique**



Cet ouvrage se propose d'éclairer les rapports entretenus entre le droit pénal et l'éthique. Tous deux se présentent comme deux champs normatifs difficilement compatibles mais partagent pourtant des liens forts. Il y va d'un arrimage à des valeurs protégées, parfois en conflit. Le droit pénal porte en lui une dimension éthique. D'importants points de convergence rassemblent ces deux champs au point qu'ils semblent composer ensemble. L'on pense aux incursions de l'éthique en droit pénal des affaires, de la santé ou encore de l'environnement. Par ailleurs, le droit pénal traverse une crise axiologique. La réflexion en éthique

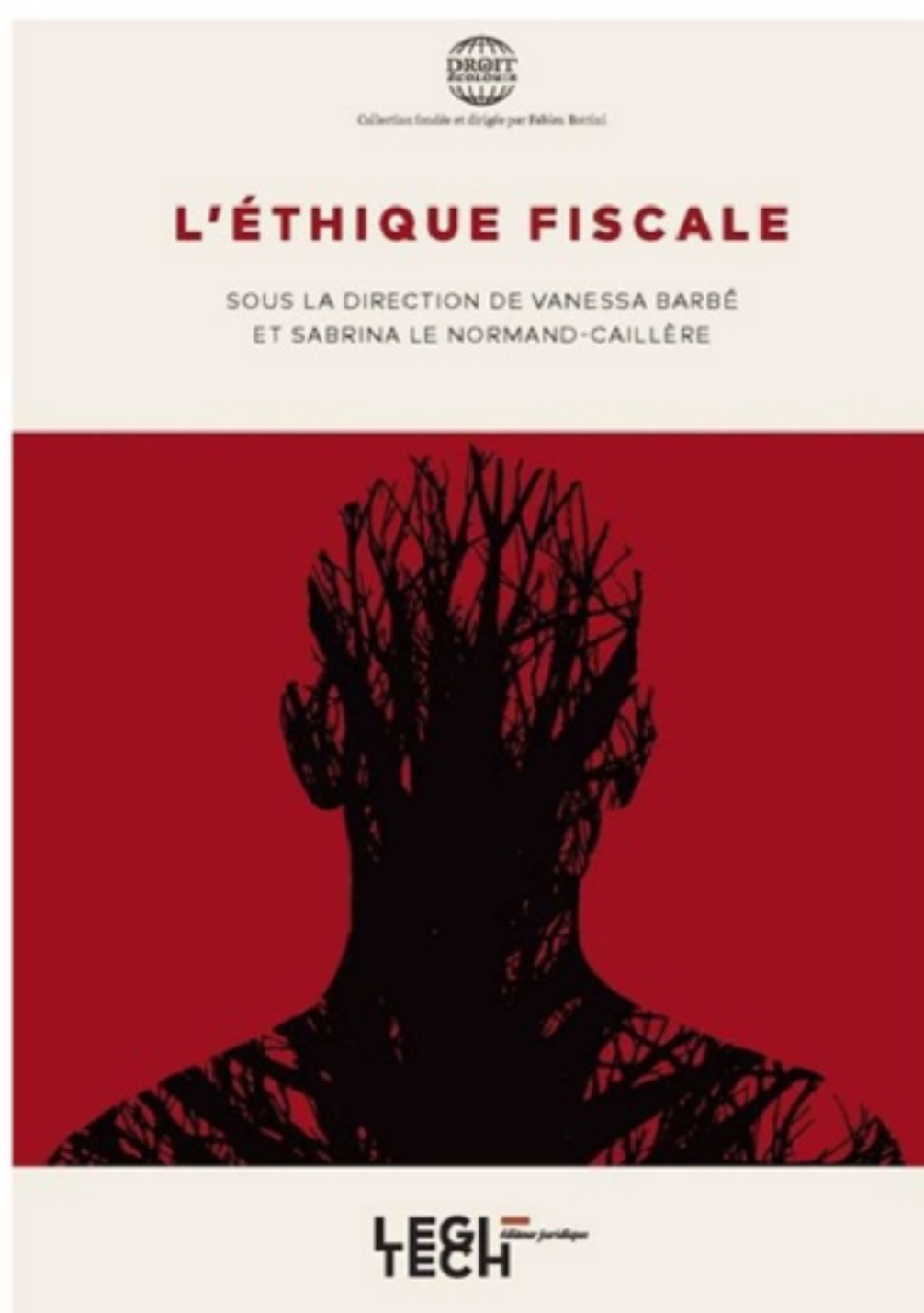
- **Le guide pratique dirigé par Élise Untermaier-Kerléo “Maîtriser les risques d’atteinte à la probité dans les collectivités territoriales”**

Le présent guide est destiné à l'ensemble des acteurs de la vie publique locale, élus locaux ou agents publics territoriaux, qui contribuent, dans le cadre de leurs missions respectives, à la mise en œuvre d'une démarche de prévention des atteintes à la probité au sein du secteur public local. Enrichi par des témoignages et retours d'expérience de la part de différents acteurs de la déontologie publique locale, il propose des solutions concrètes et des outils susceptibles d'être mis en œuvre et adaptés au sein de toute collectivité. Il sera particulièrement utile aux référents déontologues et aux responsables « probité » nouvellement nommés.



*Contributeurs : P.Banneux, C.Barrois de Sarigny, C.Beaufils, S.Bigas-Reboul, L.Brunet, J Deschênes, C.Hassan, E.Lando, M.Legrand, D.Morera, F.Rambaud, G.Sabart, A.Tripoz-Ennever, P.Villeneuve, C.Voisin.*

- **L'ouvrage dirigé par Vanessa Barbé et Sabrina Le Normand-Caillère sur l'éthique fiscale**



Dans le langage courant, l'éthique est un ensemble de principes moraux dictant les conduites individuelles. Alors que l'éthique et le droit sont deux notions théoriquement bien distinctes, l'éthique a tendance à infuser les ordres juridiques, voire à devenir un objet d'étude juridique à part entière, même dans des matières hautement techniques et formelles comme le droit fiscal. L'étude de ses différentes manifestations en droit fiscal permet d'examiner comment il réceptionne ce concept d'éthique. Cet ouvrage collectif permet de tracer les éléments saillants de cette forme d'éthique.

- **Le livre blanc dirigé par Caroline Lequesne-Roth et Jonathan Keller "Surveiller les foules - Pour un encadrement des IA "Physiognomoniques""**

Ce présent rapport, publié **en avril 2023**, intéresse le recours aux technologies d'identification par les forces de police dans les espaces accessibles au public : reconnaissance faciale, vidéosurveillance intelligente, systèmes de police « prédictive ». Un des points de convergence technologique tient dans la mobilisation de techniques dites d'IA « physiognomoniques ». La physiognomonie promet de déduire des caractéristiques physiques d'une personne, certains traits de caractère.



- **Le livre blanc dirigé par R2mi Lefebvre et Didier Demazières sur la juste indemnisation des élus - Enjeux, critères et propositions**



La question de la juste indemnisation des élus est effectivement centrale pour le fonctionnement des démocraties. Mais elle est alimentée par les passions et les idéologies, tant l'ignorance sur les règles d'indemnisation des mandats est persistante. L'objectif de ce livre blanc paru **en juin 2023**, est d'explicitier les critères et niveaux d'indemnisation et au-delà de permettre un débat raisonné sur une question essentielle.

- **Le livre blanc pour une Loi Sapin 3 dirigé par Jean-François Kerléo, Élise Untermaier-Kerléo, Cédric Bernard et François Lichère - Visant à renforcer la lutte contre la corruption et les autres atteintes à la probité**

Les présentes recommandations publiées **en septembre 2023**, ont essentiellement pour objectif de perfectionner les dispositifs déjà créés par la loi plutôt que d'en créer de nouveaux. . Après la première loi Sapin du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, et dans le prolongement de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin 2, une nouvelle loi visant à renforcer la lutte contre la corruption et les autres atteintes à la probité, ou loi Sapin 3, s'impose.



- **Le livre blanc dirigé par Antoine Vauchez avec la participation de Lola Avril, Chloé Fauchon, Emilia Korkea-Aho, Juliette Lelieur sur la protection de l'Union européenne contre les conflits d'intérêts et la corruption**

Un an après le Qatargate, le livre blanc de l'OEP paraît **en décembre 2023**. Les scandales ont une vertu démocratique. Non seulement ils témoignent, par leur retentissement, de l'attachement des citoyens à l'éthique publique et au caractère démocratique des processus décisionnels, mais encore offrent-ils un observatoire sur le fonctionnement concret de nos institutions. Le Qatargate n'a pas dérogé à la règle : il a révélé non seulement l'ampleur des menaces pesant sur la démocratie de l'Union mais aussi son étonnante vulnérabilité.



- **La remise du prix OEP/TI France**

Ce prix est destiné à récompenser les ouvrages de documentation et de sensibilisation du grand public à la réalité de la corruption et à l'urgence démocratique de la combattre par la transparence de la vie publique.

**Le 9 décembre 2023**, l'Observatoire de l'Ethique Publique (OEP) et Transparency France ont révélé le lauréat du deuxième Prix Transparence et Ethique Publique 2023 choisi parmi les cinq auteurs sélectionnés. Nicolas Legendre, journaliste et auteur de Silence dans les Champs est le finaliste.





## LES TRAVAUX DE L'OEP

---

**#29 Pierre Meurisse** : Déontologie au sein des grandes collectivités : point d'étape - Favoriser la diffusion de la culture déontologique auprès des élus

- Rendre obligatoire pour chaque élu local une formation sur la déontologie au cours du mandat
  - Harmoniser la procédure de saisine et les modes de fonctionnement de l'organe déontologique des collectivités
  - Procéder à l'élaboration d'un référentiel pour les chartes de déontologie
  - Prévenir le risque d'un éparpillement déontologique au sein des règlements intérieurs des assemblées
- 
- Favoriser l'émergence d'une doctrine déontologique partagée
  - Instaurer une procédure d'investiture du référent déontologue lors d'une séance du Conseil
  - Procéder à la présentation du rapport annuel du déontologue en séance du Conseil
  - Rendre obligatoire la communication des travaux du déontologue sur le site internet de la collectivité
  - Homogénéiser la procédure relative aux lanceurs d'alerte et rendre obligatoire sa publicité sur le site internet de la collectivité
  - Instaurer une responsabilité disciplinaire des élus au sein d'un article du règlement intérieur de l'assemblée, permettant un « rappel aux engagements déontologiques » lors d'une séance du Conseil.

### **Note #30 Laurence Scialom** – Pour une conception élargie de l'enseignement de l'éthique dans l'enseignement supérieur – Brèves réflexions à partir de l'exemple de l'enseignement supérieur

- Promouvoir une formation à l'éthique qui ne se cantonne pas à un cours isolé et dédié mais « infuse » dans nombre de cours plus généraux
- Favoriser/susciter l'esprit critique des étudiants et une posture de réflexivité au-delà des cours dédiés aux questions éthiques
- Sensibiliser/Former les enseignants aux enjeux de l'éthique dans leur discipline
- Renforcer l'enseignement de l'éthique des affaires et de la déontologie
- Donner une place prépondérante dans les enseignements d'éthique des comportements/déontologie à la mise en situation face à des cas « embarrassants » à des dilemmes impliquant des conflits de valeurs
- Apprendre à exprimer/analyser ces conflits de valeurs et à organiser une délibération sur ceux-ci
- Promouvoir des cours d'éthique des croyances ou éthique épistémique en particulier dans les formations dans lesquelles la technique est centrale, notamment dans les formations en finance
- Comprendre ce qu'est le scientisme et apprendre à s'en prémunir
- Comprendre et enseigner que nos outils et méthodes de gestion, de comptabilité et de modélisation ne sont pas neutres d'un point de vue éthique
- Dans le contexte du franchissement des limites planétaires, mettre les questions d'éthique intergénérationnelle au cœur des propositions économiques et des méthodes de calcul et de valorisation des projets et investissements



### **Note #31 Jean-François Kerléo** – Pour un contrôle de la représentation d'intérêts efficace et transparent

- Supprimer la référence aux notions législatives d'activité principale ou régulière pour définir la représentation d'intérêts et supprimer la référence à la notion d'initiative de l'entrée en communication qui est prévue par le décret de 2017.
- Réintégrer les associations à objet culturel parmi les acteurs de la représentation d'intérêts.
- Exclure de la définition des représentants d'intérêts les personnes physiques entrant occasionnellement en communication avec un responsable public, en dehors de toute activité professionnelle, associative ou syndicale.
- Supprimer la catégorie législative des « autres décisions publiques » et y inclure expressément les décisions concernées.
- Elargir le champ des responsables publics visés par la représentation d'intérêts.
- Organiser le système d'enregistrement dans le registre en trois temps :
- Renforcer le contenu des informations enregistrées sur le registre des représentants d'intérêts.
- Imposer à la HATVP de réaliser une arborescence en quasi-temps réel, mentionnant au fur et à mesure de la procédure les influences qui pèsent sur les textes généraux et impersonnels.
- Renforcer les pouvoirs de la HATVP.
- Aligner le régime applicable au pouvoir exécutif avec ce qui est prévu au Parlement pour les rapporteurs des projets ou propositions de loi – lesquels doivent mentionner, en annexe de leur rapport, l'ensemble des auditions réalisées.
- Interdire l'exercice des activités de représentation d'intérêts pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de ses fonctions ou de son mandat, aux responsables publics visés par les entrées en communication de la loi SAPIN 2.



### **Note #32 Raphaël Maurel** – Devoir de vigilance européenne : pour une clarification des obligations imposées aux entreprises

- Rédiger les dispositions applicables aux entreprises directement dans la directive
- À défaut, saisir l'occasion de la transposition pour rédiger dans la loi les dispositions applicables aux entreprises
- Porter un texte ambitieux aux Nations Unies



### **Note #33 Jean-François Kerléo** – Recours par l'État aux cabinets de conseil : des réformes toujours nécessaires

- Une définition légale des marchés de conseil.
- Un statut clairement défini pour les cabinets de conseil.
- Appliquer les obligations de compliance à tous les cabinets de conseil et étendre le contrôle de l'AFA.
- Imposer le respect des obligations de conformité pour candidater à l'attribution d'un marché de conseil.
- Créer une direction interministérielle en charge de l'expertise, de la qualification et de l'information au sein de l'État.
- Créer deux grandes écoles publiques en lien avec l'Université pour répondre aux besoins de qualification en matière
- numérique et écologique.
- Exiger une évaluation préalable obligatoire avant la passation de tout marché de conseil.
- Imposer une définition efficace des besoins.
- Interdire la technique de l'accord-cadre pour les marchés de conseil (option 1).
- Centraliser les accords-cadres au sein de la Direction des achats de l'État (option 2).
- Imposer le recours aux marchés subséquents pour les accords-cadres conclus en matière de marchés de conseil (option 3).
- Renforcer les mesures de publicité imposées pour les marchés de conseil.
- Adopter un cahier des clauses administratives générales (CCAG) propre aux marchés de conseil.



- Étendre la notion de conflit d'intérêts aux cabinets de conseil et leur rendre obligatoire le dépôt d'une déclaration d'activités et d'intérêts ainsi qu'aux agents publics chargés du pilotage et du suivi des marchés de conseil.
- Organiser un contrôle du pantouflage par la HATVP.
- Imposer des obligations déontologiques spécifiques pour les marchés de conseil.
- Créer un délit sanctionnant les conflits d'intérêts dans le secteur privé.


### **Note #34 Jean-François Kerléo** – Dix ans déjà ! Vingt-quatre propositions pour aller plus loin

- Créer un réseau d'acteurs liés à l'intégrité.
- S'engager à communiquer en toute transparence pour informer les citoyens sur les enjeux concrets et réels de la déontologie.
- Constitutionnaliser la lutte contre les conflits d'intérêts à l'article 27 de la Constitution.
- Opérer une distinction entre la déclaration déposée aux informations plus étendues et la déclaration publiée en ligne par la HATVP.
- Attribuer des pouvoirs d'enquête et d'investigation plus étendus à la HATVP.
- Soumettre les administrateurs des assemblées parlementaires à une obligation déclarative.
- Créer une commission des sanctions auprès de la HATVP
- Organiser un régime d'amende par la commission des sanctions de la HATVP pour non-dépôt dans les délais des déclarations déontologiques.
- Organiser un régime d'amende par la commission des sanctions de la HATVP pour les déclarations mensongères ou incomplètes.
- Créer une procédure de sanction pour les représentants d'intérêts qui n'appliquent pas les obligations de la loi SAPIN 2.
- Repenser les rapports annuels de la HATVP pour incarner la déontologie dans un discours plus général sur l'intégrité publique et associer les chercheurs pour leur permettre de publier des contributions.
- Uniformiser davantage le statut des différents référents (déontologues agents publics, élus, laïcité...) ou prévoir à minima une même exigence de compétence.
- Former les référents déontologues.
- Structurer un réseau des référents déontologues agents publics et élus autour de la HATVP.
- Imposer la présentation du rapport annuel du référent déontologue élus locaux chaque année devant l'assemblée de la collectivité.
- Systématiser le contrôle déontologique avant la nomination ou l'élection à certaines fonctions parlementaires.
- Enrichir le code de déontologie des députés et l'illustrer par des cas concrets.
- Instaurer un contrôle de la reconversion professionnelle des parlementaires par la HATVP.



- Interdire aux parlementaires, pendant les deux années consécutives à leur mandat, de se reconvertir professionnellement dans une activité de représentation d'intérêts.
- Créer une fonction de référent alerte au sein des chambres parlementaires compétent pour les élus, les administrateurs, les collaborateurs et l'ensemble du personnel.
- Obliger à déclarer oralement ses intérêts lorsqu'ils existent avant toute prise de parole au Parlement.
- Assurer la transparence des déports des membres des cabinets ministériels.
- Tenir, sur le site des collectivités territoriales, un registre des déports publics et à jour des élus municipaux et communautaires, métropolitains, départementaux et régionaux.
- Créer une journée annuelle de la déontologie, le 11 octobre, au cours de laquelle seraient organisées des conférences, rencontres, discussions au sein de l'administration.

### **Note # 35 Raphaël Maurel – Réforme de l'asile : pour un moratoire sur la CNDA**

- Décider d'un moratoire sur la réforme de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)
  - Poser la question de l'intérêt d'une nouvelle accélération des délais de traitement
  - Maintenir le principe de la collégialité
  - Évaluer précisément les coûts infrastructurels de la territorialisation de la CNDA
  - Réaliser une étude d'impact précise concernant la délocalisation humaine des audiences,
- 
- Garantir, par la loi, qu'il ne pourra être recouru à des audiences sans interprète physiquement présent auprès du requérant
  - Engager une réflexion en vue d'une meilleure formation des juges de l'asile
  - Créer un cadre déontologique clair et applicable à l'ensemble des membres de la Cour

### **PP#15 Laurence Scialom** – L'investissement responsable à la croisée des chemins – Propositions pour dépasser le débat Union européenne/États-Unis

- Dans le conflit de normes entre l'ISSB et l'EFRAG, soutenir sans réserve la double matérialité et s'opposer à la réduction de la portée des normes de l'EFRAG.
- Exiger que les fournisseurs de notation ESG soit agréés et supervisés par l'ESMA ou par un organisme créé à cette fin
- Désagréger la notation ESG et avoir une note pour chacun des facteurs E, S et G
- Privilégier les performances absolues plutôt que relatives (best in class).
- Aller vers une plus grande transparence via la divulgation des méthodologies et des données utilisées pour la construction des notations extra financières.
- Favoriser l'harmonisation des méthodologies en matière de notation extra-financière
- Imposer des normes minimales notamment quant aux preuves scientifiques
- Être très attentif à la gestion des conflits d'intérêt chez les fournisseurs de notation extra financière.



## CONCLUSION

---

En 2023, L'Observatoire a continué à développer ses activités, en accueillant de nouveaux membres, en diversifiant ses thèmes d'études tout en approfondissant les sujets qui font le coeur de son action. En 2024, universitaires, parlementaires et professionnels engagés sur les sujets d'éthique publique, d'éthique des affaires et d'éthique du numérique continuerons à travailler ensemble au service du renforcement de la confiance des citoyennes et citoyens dans les institutions politiques. Deux évènements marquants auront notamment lieu en 2024.

D'une part, l'Université d'été de L'Observatoire de l'éthique publique, qui se tient bisannuellement, se tiendra à Sciences Po Lille du 30 mai au 1er juin 2024 ; elle portera sur l'accès aux documents administratifs des personnes publiques et sera l'occasion d'interroger le bilan et l'avenir de L'Observatoire.

D'autre part, les deuxièmes Assises nationales de l'éthique publique locale auront lieu à Valenciennes, avec le soutien de l'Université Polytechnique des Hauts-de-France et du LARSH. Elles porteront cette année sur l'achat public local et responsable.

Ces rendez-vous, et les propositions que nous porterons en 2024, feront l'objet de publications sur notre nouveau site internet, refondu en 2023. Retrouvez-y toutes les informations sur nos activités : [www.observatoireethiquepublique.com](http://www.observatoireethiquepublique.com)





# NOUS REMERCIONS NOS PARTENAIRES

---



## CONTACT ET INFORMATIONS

---

### TÉLÉPHONE

07.68.46.86.01

### EMAIL

contact@onservatoire-ethique-publique.com

### SITE

<https://www.observatoireethiquepublique.com/>

### ADRESSE

9 rue Auguste Angellier  
59 000 LILLE

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

